



Aide à l'achat ou à la location de couches lavables pour bébés et adultes

PLPDMA

2026



SIGIDURS
établissement public

Les protections lavables comme les couches ou les protections féminines sont un véritable levier de réduction des déchets pour les particuliers. Elles garantissent une composition saine à proximité immédiate de zones sensibles. Elles sont également plus économiques et plus écologiques sur le long terme que les équipements à usage unique. Afin de vous aider à franchir le cap, le Sigidurs vous propose une subvention pour acheter ou louer ce type de produits.

Un investissement plus important à l'achat mais des économies et moins de déchets à la clé :

+ Ecologique

30 kg

soit 13% des ordures ménagères

Il s'agit de la quantité de textiles sanitaires produits par une personne par an (protections menstruelles, protections urinaires, couches, mouchoirs, lingettes, etc.).

Ces produits souvent à usage unique, représentent un coût environnemental important tout au long de leur cycle de vie.

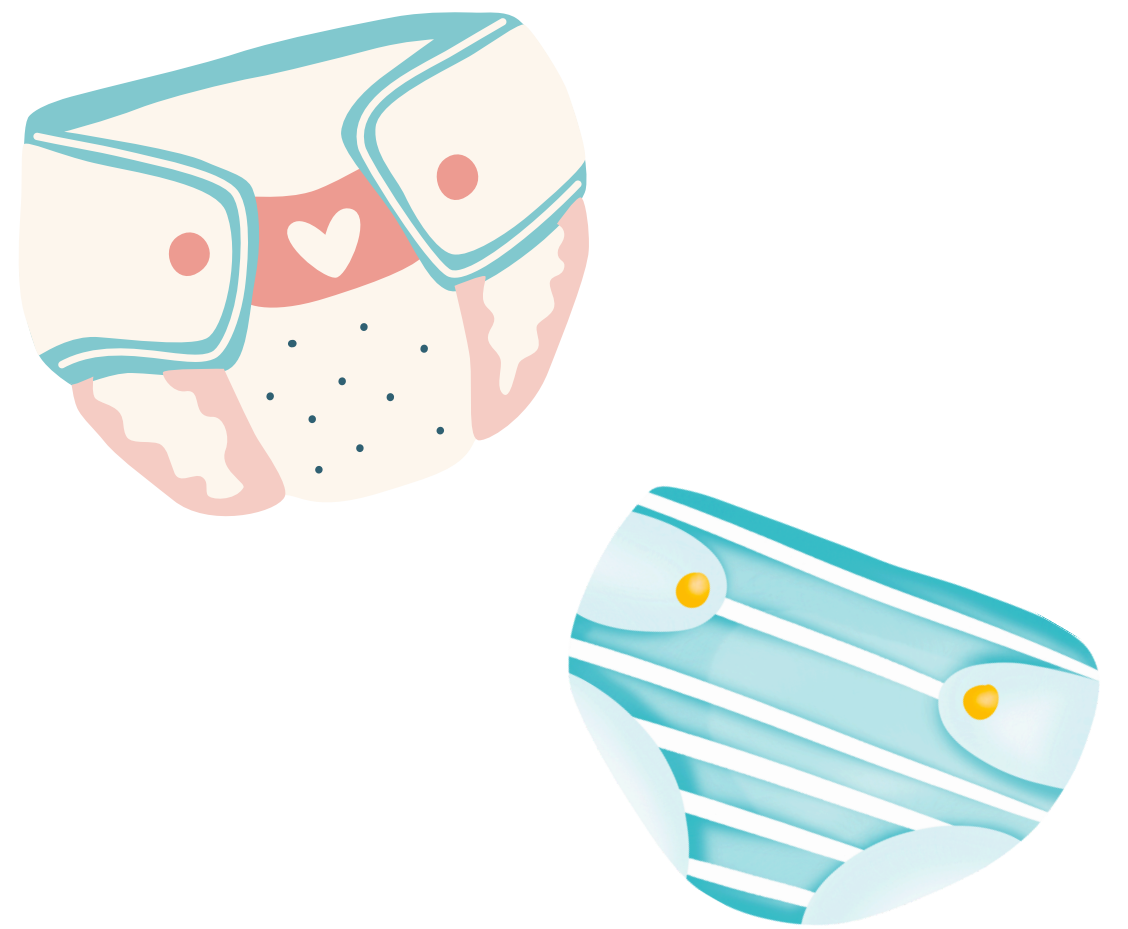
Source : Zéro Waste France

+ Economique

1 000 €

d'économie sur 2,5 ans de port de couches comparé aux couches jetables.

Source : notre planète



+ Saine

Fabrication des serviettes, couches, etc. avec des fibres naturelles comme le chanvre, le coton, la soie. Selon les marques, il peut y avoir une certification biologique, gages de qualité et de sécurité.

Source : Zéro Waste France



Quelles sont les conditions à remplir pour bénéficier de l'aide ?



Résider sur l'une des 59 communes du territoire du Sigidurs ;



Être un particulier. Cette aide ne s'adresse pas aux professionnels du territoire (crèches, assistantes maternelles, EHPAD, maisons de retraite, etc.) ;



Pour l'achat ou la location de couches lavables des mineurs, il faut être le responsable légal ;

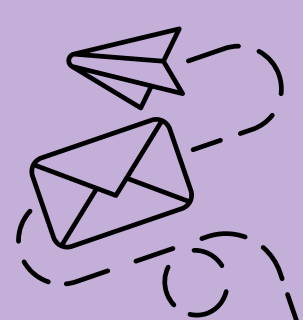
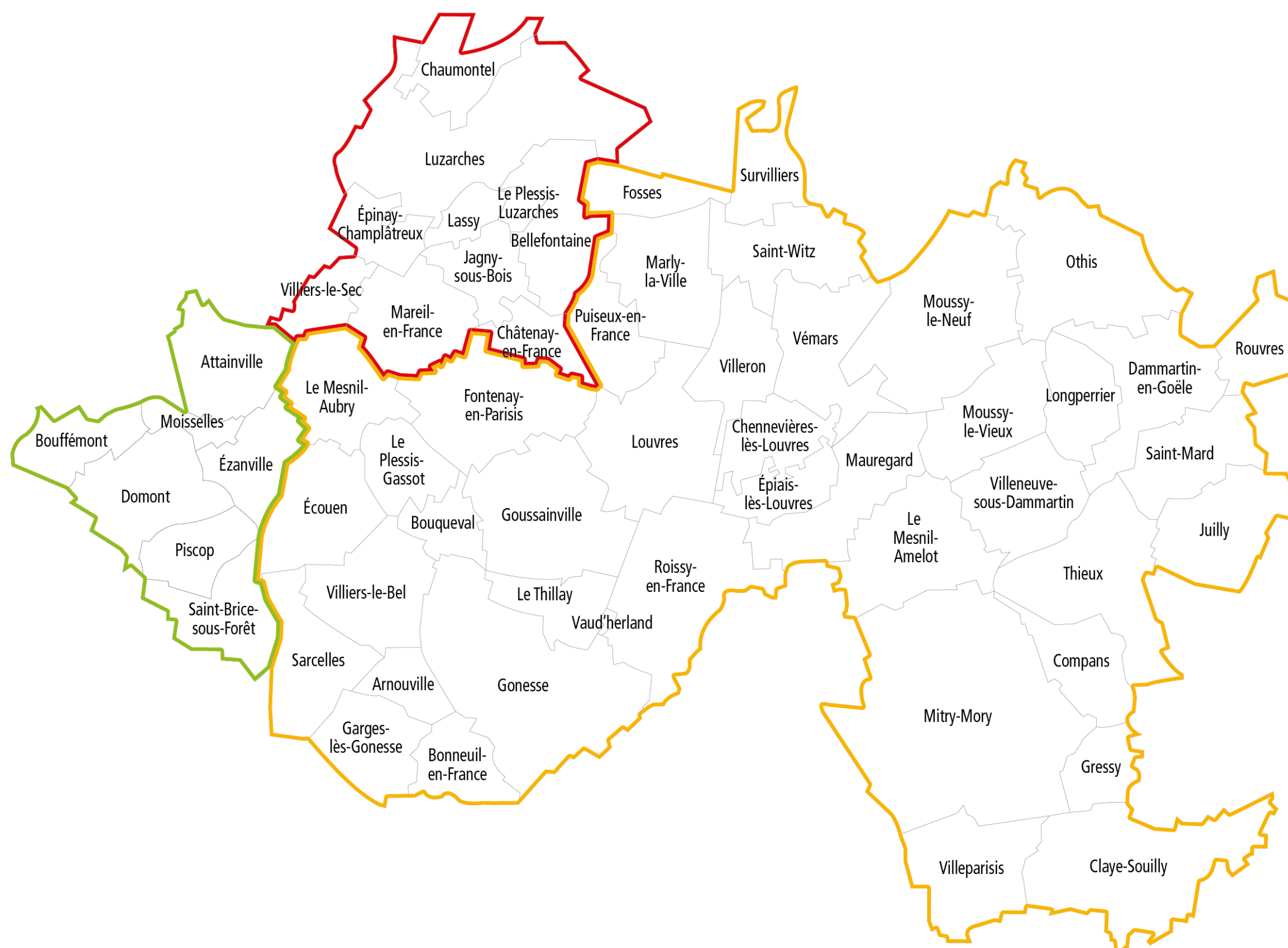


Avoir effectué son achat ou sa location moins de 12 mois avant la date de demande d'aide ;



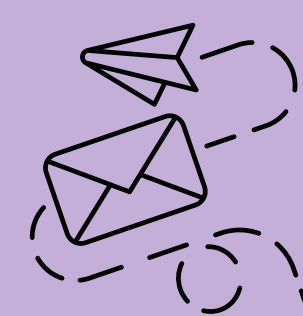
Limité à une demande par foyer fiscal à l'exception d'une naissance multiple pour les couches lavables des mineurs.

Carte du territoire du Sigidurs



Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter à l'adresse :

prevention@sigidurs.fr



Règlement de subvention



Article 1

Dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés, le Sigidurs souhaite renforcer les actions qui vise à encourager la consommation responsable des ménages (axe 5). Ainsi, il est proposé une subvention pour aider les particuliers de son territoire à se doter de textiles sanitaires lavables dans le but de réduire la production de déchet des protections à usages uniques. Ce dispositif de subvention s'effectue dans les limites des crédits budgétaires prévus à cet effet, le Sigidurs peut accorder aux particuliers une subvention pour l'achat et la location de textiles sanitaires lavables décrit dans l'article 2.

Article 2

Cette subvention concerne l'achat ou la location des textiles lavables parmi :

- des couches lavables classiques ;
- des langes à nouer et de leurs culottes de protection ;
- des couches tout-en-un ;
- des couches tout-en-un à poche et couches tout-en-deux, avec leurs inserts ;
- des couches tout-en-trois avec nacelles et inserts ;
- des culottes d'apprentissage ;
- des couches de bain lavables ;
- des couches adultes lavables ;
- des protections urinaires lavables ;
- des inserts destinés à améliorer l'absorption s'ils sont accompagnés d'achat/location de couches lavables ;
- sont exclus : les voiles jetables.

Article 3

La subvention pour l'achat ou la location de couches lavables est fixée à 50 % du montant TTC de la facture, arrondie à l'euro supérieur et plafonnée à 100 € d'aides pour les couches enfant de moins de 18 mois et pour les couches adultes décrit dans l'article 2. La facture ne doit comprendre que les produits éligibles à la subvention.

Une seule demande est étudiée par foyer fiscal à l'exception d'une naissance multiple.

Les foyers éligibles à la subvention sont les foyers fiscaux des tranches sur le revenu inférieur ou égal à 11 497 euros et entre 11 497 euros et 29 315 euros.

Article 4

Le demandeur est un responsable légal du mineur ou du majeur sous protection juridique ou le bénéficiaire pour les personnes majeures au moment de l'édition de la facture d'achat.

Article 5

La demande de subvention est adressée au Sigidurs. Elle doit être accompagnée des pièces justificatives suivantes :

- la facture originale acquittée datant de moins de 12 mois, mentionnant : le nom du magasin et son adresse, la date de paiement et le nom du demandeur, le descriptif précis des achats (marque et modèle, accessoires éventuels) ;
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, gaz, électricité...);
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité du demandeur (carte d'identité, permis de conduire, passeport) ;
- un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur ;
- une photocopie de l'acte de naissance de l'enfant, du livret de famille ou de l'acte d'adoption ;
- un document justificatif de la protection juridique (tutelle, curatelle, etc.) par le responsable légal pour le bénéficiaire majeur ;
- le dernier avis d'imposition de l'année en cours.

Article 6

Le Sigidurs se chargera d'étudier la demande et de verser la subvention au bénéficiaire si la réponse est favorable. Dans le cas où le dossier est inéligible, le demandeur sera informée par courriel. Le Sigidurs se réserve le droit de demander un complément d'information au demandeur.

Article 7

La subvention est payée par virement bancaire au nom du demandeur dans un délai de 90 jours à compter de l'accord du Sigidurs par mail.

Article 8

Vos données personnelles sont traitées et conservées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, notamment au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD), ainsi qu'à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question ou demande relative à la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : dpo@sigidurs.fr

Formulaire de demande de subvention a l'achat ou à la location de couches lavables

Cadre réservé à l'administration :

Numéro du dossier :

Date de réception de la demande :

Montant à verser :

Coordonnées du bénéficiaire :

Nom du bénéficiaire : _____

Nom et prénom du mineur ou du majeur sous protection juridique, merci d'indiquer les noms et prénoms de tous les enfants concernés dans le cas d'une naissance multiple :

Date de naissance de l'enfant :

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Comment avez-vous pris connaissance de cette subvention ?

Pour bénéficier de la subvention, merci de nous transmettre les pièces justificatives indiquer dans le règlement :

- la(les) facture(s) originale(s) acquittée(s) datant de moins de 12 mois, mentionnant: le nom du magasin et son adresse, la date de paiement et le nom du bénéficiaire ou de son représentant s'il est mineur, le descriptif précis des achats (marque et modèle, accessoires éventuels) ;
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, gaz, électricité...);
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité du bénéficiaire et de son représentant s'il s'agit d'un majeur sous protection juridique (carte d'identité, permis de conduire, passeport) ;
- un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur ;
- un formulaire par bénéficiaire d'un même foyer fiscal de référence ;
- le dernier avis d'imposition du foyer fiscal.

Fait à :

Date :

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :

Du représentant légal si le majeur est sous protection juridique :

Dossier de demande de subvention (formulaire + pièces justificatives) à envoyer :

Par mail à : prevention@sigidurs.fr

ou

par courrier : Sigidurs, 1 rue des tissonvilliers, 95 200 Sarcelles

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE